

## ARRETE MUNICIPAL n° 2025.32

**Objet :**  
**Réservation d'un espace public**  
**Stationnement « Vélonecy »**  
**parking du laudon**

### **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Considérant la demande de M.Florent ULATOWSKI, chef de service « mobilités douces » du Grand Annecy pour le stationnement d'un véhicule de maintenance et la pose d'une tonnelle, parking du Laudon
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer l'installation et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Le Grand Annecy a autorisation d'occuper une partie du parking du Laudon au niveau de la piste cyclable entre les barrières en bois et le parking à vélos pour le stationnement d'un véhicule type fourgon et la pose d'une tonnelle dans le cadre d'un service de maintenance des vélos « Vélonecy » en location longue durée et ce les :

- Mercredi 19 mars 2025
- Vendredi 25 avril 2025
- Vendredi 23 mai 2025
- Samedi 14 juin 2025
- Mercredi 02 juillet 2025
- Mercredi 06 août 2025
- Samedi 06 et 27 septembre 2025

### **Article 2 :**

Tout stationnement dans le périmètre réservé, hors celui prévu à l'article 1, sera considéré comme gênant au titre de l'article R.417-10 du code de la route.

### **Article 3 :**

Des barrières matérialisant l'espace réservé seront mises en place par les services techniques de la commune.

Le demandeur veillera à maintenir les lieux dans leur positionnement initial.

### **Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Le demandeur : [fulatowski@grandannecy.fr](mailto:fulatowski@grandannecy.fr)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

**A SAINT-JORIOZ**  
**Le 13 mars 2025**

**Le Maire**  
**Michel BEAL**

